



INFOS COMPLEMENTAIRES SUITE TRIBUNE LIBRE ROURETAN N°51

Chers lecteurs,

Merci de venir vous informer sur notre site. Le Rouretan n°51 vient de paraître, 3 mois se sont écoulés depuis que nous avons remis notre "tribune libre" à la mairie.

L'article que nous publions sur le Rouretan, dans la rubrique Tribune libre, est limité à 300 mots. C'est donc un exercice difficile que de donner de l'information en si peu de mots. Voici donc des informations complémentaires.

Du changement au sein de notre groupe J'Aime Le Rouret



Dans le n°51, nous avons présenté Sandra Balzan qui vient remplacer Damien Ravat. Damien aura passé 2 ans à nos côtés mais il a préféré laisser sa place pour des raisons professionnelles et familiales. A plusieurs reprises, il n'a pu assister aux séances de conseil municipal, même s'il nous donnait procuration, il a jugé qu'une personne plus disponible serait plus utile pour mener à bien le rôle de conseiller municipal d'opposition. Merci pour son engagement à nos côtés pendant ces deux années.

Sandra siègera à la commission des finances. Lionel Debeire le remplacera à la commission d'appel d'offres et Danièle Fécourt le remplacera à la commission "petite enfance".

Dans cet article, nous avons expliqué **le rôle d'un groupe d'opposition** : contre-pouvoir, contrôle et force de propositions.

- **Le contre-pouvoir** : C'est absolument indispensable dans toute démocratie. Notre groupe est certes minoritaire mais il est présent. Nous sommes présents dans chaque commission, c'est une obligation. M. le maire a cependant trouvé la parade, il ne réunit pas les commissions municipales : urbanisme, affaires scolaires, travaux, petite enfance... Pour les commissions obligatoires, il est cependant obligé : commission d'appel d'offres et délégation de service public.

Lors du conseil municipal du 31 mars 2022, nous avons refusé de mettre à l'ordre du jour la motion contre la fusion du département et de la métropole Nice Côte d'Azur, cette motion ne nous avait pas été transmise dans les délais réglementaires (5 jours avant la séance publique), une erreur de la majorité car dans les autres communes, la motion avait été présentée. M. le maire était fort mécontent. Si nous n'avions pas été là, cette motion aurait été validée le jour-même. Elle a cependant été validée lors de la séance du 12 mai, notre groupe a refusé de prendre part au vote.

Nous tentons de faire respecter les lois mais c'est très difficile. Nous avons réussi pour la présentation des indemnités des élus. Vous avez pu constater que M. le maire touchait environ 85 000 € brut par an avec 4 indemnités, soit plus de 7 000 € par mois :
- indemnités de maire : 25 670 €

- indemnités de vice-président de la CASA : 24 806 €
- indemnités de conseiller départemental : 33 371 €
- indemnités d'élus du Parc Naturel Régional (PNR) : 1 650 €

Il voulait démontrer que l'information qui avait circulé pendant la campagne électorale était fautive (6 000 à 8 000 € par mois), et bien cela n'a pas marché (lien vers [l'article « Combien touchent nos élus locaux ? »](#)). Il aura pourtant essayé en nous montrant des feuilles de paie (que personne ne lui a demandées) avec un montant net après impôt ! Dans ce numéro 51, il a affiché sa feuille de paie de maire pour répondre à notre article où l'on présentait l'ensemble de ses rémunérations.

Nous avons demandé à avoir **une rubrique sur le site internet de la mairie, cela nous a été refusé**. M. le maire n'applique pas la loi.

Nous lui avons signifié **qu'il n'avait pas le droit de répondre à notre article de Tribune Libre dans le même numéro. Son article doit être différent du nôtre**.

Dans ce numéro 51, il répond à notre article dans les pages intérieures. Il attend donc la remise de notre article pour élaborer son magazine, du moins en partie ! Ce qui expliquerait les 3 mois entre la remise de notre article et la parution du magazine.

- **Le contrôle** : Nous observons une position incohérente de la municipalité : on nous dit que l'information est disponible, qu'elle nous sera donnée mais quand nous demandons, nous ne sommes pas les bienvenus.

Nous avons demandé le grand livre comptable 2020 dans un premier temps, c'est toutes les dépenses et toutes les recettes en ligne à ligne. C'est très intéressant. Nous avons dû payer les photocopies car il leur est impossible de l'envoyer numériquement. Puis en janvier 2022, nous avons demandé **le grand livre comptable 2021**. La municipalité ne voulait nous le remettre qu'après le vote du compte administratif, c'était 3 mois après. Toutes ces écritures comptables nous étaient justement utiles pour vérifier le compte administratif. Nous avons averti le préfet, le contrôle de la légalité, et nous avons ainsi réussi à l'obtenir. **Il faut donc faire du forcing pour avoir l'information. Quand M. le maire dit "Nous faisons les choses en toute transparence", c'est faux !**

C'est à partir de ce document que nous avons pu constater **les grosses dépenses engagées auprès de la Société Publique Locale (SPL Sophia : une société d'ingénierie qui apporte de l'aide à la maîtrise d'ouvrage) et des architectes pour le projet de crèche et de logements sociaux**. Le libellé des dépenses indiquait des notes d'honoraires, nous avons demandé un rendez-vous avec le service comptabilité pour constater quelles études avaient été payées à la SPL. Nous ne rencontrerons pas le service de comptabilité mais M. le maire qui veut nous présenter lui-même les dépenses ou qui veut nous montrer uniquement certaines choses.

Nous regrettons que les factures ne soient pas mises à notre disposition, par deux fois nous n'avons eu droit qu'à une liste des dépenses.

Nous avons également demandé à voir les **dossiers des demandes de subventions** déposés par les associations. Il a été clairement dit en commission des finances puis en conseil municipal que **des dossiers n'étaient pas complets**. Si vous lisez le journal Nice-Matin, vous avez pu lire deux articles : un premier article du 6 avril qui titre "les subventions des associations approuvées". Cet article ne parle pas de notre groupe alors que nous avons voté contre. Nous avons écrit au journal pour expliquer ce qui s'était

passé en séance et un 2e article est paru le 12 avril mais curieusement une information fautive est parue justement par rapport aux dossiers qui maintenant seraient conformes aux demandes. Nous avons à nouveau averti Nice Matin mais hélas nous n'avons eu aucune réponse.

Un autre dossier nous a mobilisés : **le permis de construire de la crèche**. M. le maire l'a signé le 27 décembre 2021, il a été affiché le 3 janvier 2022 en mairie. Nous pouvons désormais le consulter. Mais le service d'urbanisme était fermé le 3 et le 4 janvier. Nous sommes donc allés en mairie le lundi 10 janvier pour le consulter. Mais, cette fois, le permis n'était pas là ! La responsable du service nous a dit qu'elle nous appellerait dès que le dossier serait en mairie. Le 13 au soir, nous avons été reçus dans des conditions déplorables. La salle du conseil était soi-disant encombrée, nous étions deux sur une petite table de 50 cm pour déployer des plans d'un mètre ! Nous étions face à la responsable probablement afin de vérifier qu'on ne faisait pas disparaître une pièce. Le dossier étant important, nous ne pouvions que noter les documents pour en obtenir une copie. La mairie a mis une semaine pour déposer les pièces à reprographier chez la société de Roquefort, RPS. Nous n'avons eu le dossier dans les mains qu'un mois après la signature du permis. Ce qu'il faut savoir, c'est que nous n'avons que 2 mois pour étudier le dossier de la crèche et éventuellement former un recours. Nous avons donc perdu un mois rien que pour avoir les pièces du dossier.

Maintenant, **M. le maire nous accuse d'exiger l'immédiateté**. C'est totalement faux ! Après une étude approfondie des différents documents et plans (coût de la copie des plans à notre charge : 130 €), ce que n'ont pas fait les membres de la majorité, nous avons constaté de nombreuses **incohérences avec le PLU**. C'est pourquoi, nous avons déposé un **recours gracieux** auprès du maire en lui signifiant que la commission d'urbanisme n'avait émis aucun avis, et qu'il y avait des problèmes avec le terrain trop petit pour accueillir l'ensemble du projet (crèche + 12 logements), le stationnement que ce soit pour les logements sociaux (un nombre insuffisant) ou que ce soit pour la crèche (les stationnements ne se situent pas sur la parcelle identifiée au permis. A l'heure où l'on parle, dans de plus en plus de communes, de "renaturer" les cours d'école et de crèche, sachez que les petits bambins de la crèche du XXIe siècle n'auraient même pas une petite cour en herbe pour jouer. Rapidement, le maire a rejeté notre recours sans aucune explication. Nous disposons de 2 mois pour faire un recours contentieux au tribunal administratif. Nous avons alerté le préfet. Vous avez pu constater que les travaux de démolition ont commencé dès le lundi 28 mars.

Nous considérons **qu'une nouvelle crèche est absolument indispensable** à notre commune. Depuis le début, nous avons demandé un autre emplacement, considérant que la parcelle retenue ne garantissait pas un accès sécuritaire. Nous l'aurions vue plus au cœur du village, mais rien n'a été fait pour la positionner dans le projet Emerige en cours de construction. Un autre terrain plat, facile d'accès au carrefour de Font Figuière et des Rainards pourrait convenir. Mais la machine semble lancée. Le recours pourra-t-il apporter des modifications au projet ? C'est ce que nous souhaitons.

En mai 2022, le recours contentieux n'a pu aboutir car il avait été déposé par Danièle Fécourt, conseillère municipale. Le tribunal administratif lui avait demandé de justifier

de son intérêt à agir et en matière d'urbanisme il lui fallait présenter les préjudices. Cela n'était pas possible car elle n'est pas riveraine.

Cependant, elle avait adressé son recours au préfet qui avait averti le maire. Et c'est ainsi que le maire a demandé à l'architecte de refaire un avant-projet en avançant comme arguments majeurs : trouver des économies compte tenu de la hausse du coût des matériaux et appliquer les réglementations (eau, logements seniors... [lien vers compte rendu de la séance de conseil municipal du 30 juin 2022](#)). Mais il est probable que le recours soit aussi la cause de la modification du projet.

Nous continuons à affirmer que ce terrain, situé chemin du Vallon de Barnarac, est trop petit pour accueillir cet ensemble immobilier. La preuve est que les stationnements pour la crèche se trouvent en dehors de la parcelle, ils sont prévus dans le talus de la départementale 2085, un talus qui n'appartient pas à la commune mais au département. Nous souhaitons une crèche digne du XXI^e siècle où la nature est présente afin que les enfants en profitent quotidiennement.

Un nouveau permis de construire va être déposé, il devrait permettre l'application de la réglementation environnementale 2020 pour les logements notamment. C'est une affaire à suivre de très près, que vous soyez riverains ou non.

§§§

Lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons expliqué que **pour augmenter les ressources, la commune n'activait pas le levier de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) afin de faire respecter l'équité fiscale.** Cette commission ne comprend aucun membre de notre groupe. En disant cela, nous voulions dire que la commune ne va pas rechercher les personnes qui font des travaux sans autorisation.

Cette commission est réunie et étudie les dossiers à partir des demandes d'autorisation d'urbanisme afin de réévaluer les bases fiscales. Bien entendu, **le maire, furieux, a déformé nos propos en prétextant que nous avons dit que la CCID ne se réunissait jamais.** D'ailleurs, lors de la séance suivante, le 31 mars, il demandait si nous n'avions pas des noms à donner, de personnes qui auraient fait des travaux sans autorisation ! Le maire nous a reproché de ne pas nous être renseignés en mairie.

- **Force de propositions** : Lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons constaté que **les actions liées à l'environnement, à la transition écologique n'étaient pas à la hauteur du défi que nous avons à relever**, nous avons alors fait des propositions que nous vous détaillons ici :

- **pour une mobilité propre** :
 - **sensibiliser les enfants** dès le plus jeune âge : apprendre à ces futurs adultes à se déplacer à vélo en sécurité et prendre de bonnes habitudes de mobilité. Ils pourraient avoir un impact sur la mobilité de leurs parents, pourraient demander à aller à l'école à vélo. Cela nécessiterait des installations pour garer les vélos à l'école.

- **des parcours sécurisés** : pour toute voie nouvelle créée, il est impératif de prévoir la piste cyclable. Il n'est pas question d'imposer un détour aux usagers à vélo. Les cheminements cyclables doivent apporter du confort aux usagers, il faut aussi anticiper l'arrivée des vélos cargos et des remorques tractées qui sont de véritables alternatives à la voiture pour les familles. L'analyse des besoins sociaux lancée fin décembre, début janvier 2022 a fait remonter des demandes de pistes cyclables et trottoirs. Les policiers municipaux devraient se déplacer à vélo à assistance électrique.
- **limiter la vitesse du trafic motorisé** : c'est la mesure la plus efficace pour encourager la pratique du vélo car un point important est la différence de vitesse entre deux modes de déplacement lorsqu'ils circulent sur la même voie. Notre voie départementale RD 2085 devrait voir sa vitesse réduite en agglomération. Des ronds-points au lieu des feux tricolores participeraient à une baisse de la pollution et ne seraient pas plus dangereux, comme l'a fait la commune de Roquefort les Pins.
- **donner la priorité aux vélos dans certains cas** : le cédez le passage aux feux permet au cycliste lorsqu'il tourne à droite de considérer le feu tricolore comme un cédez le passage. Cela augmente la sécurité des cyclistes en leur permettant d'avoir un temps d'avance sur le trafic motorisé.
- **dessiner au sol, au niveau des feux tricolores, un sas vélos** (2 lignes pointillées blanches avec des logos de vélos) pour que les cyclistes se positionnent dans cet espace, devant les voitures afin de démarrer dans de meilleures conditions et ainsi éviter de respirer les gaz d'échappement.
- **le double sens cyclable obligatoire dans toute rue à sens unique** limitée à 30 km/h ou moins (loi du 1er janvier 2016)
- **prévoir des espaces de stationnement des vélos** devant les commerces, lieux publics, écoles.
- **montrer l'exemple** : des élus qui se déplacent à vélo, des policiers municipaux, ou des employés municipaux. C'est souvent des gains de temps et l'opportunité de rencontre avec les habitants, de voir mieux le territoire.
Nous avons demandé à ce que les policiers municipaux puissent tester les vélos électriques mis à disposition gratuitement par la CASA pendant une dizaine de jours.

Monsieur le Maire a affirmé le 31 mars 2022 que le vélo n'était pas sa priorité ! Nous l'avions deviné mais la commune va prendre du retard en la matière contrairement aux communes voisines.

•pour une énergie bas carbone

- **la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments publics** : écoles, mairie, théâtre pour une autoconsommation. Le PLU impose deux contraintes pour la pose de ces panneaux : 40 % d'un pan de toiture et la non visibilité depuis l'espace public. Les contraintes ne répondent qu'à une notion d'esthétique, ce qui ne constitue pas un enjeu majeur.

- **l'application de la RE (Réglementation Environnementale) 2020 :
construisons des bâtiments à énergie positive.**

Le maire s'est empressé de signer le permis de la crèche et des logements sociaux seniors fin décembre 2021 pour ne pas avoir à l'appliquer pour les logements. Même si cela a un coût, c'est une erreur que les générations futures pourront reprocher aux élus qui n'ont pas compris l'importance de l'enjeu environnemental.

- **l'éclairage public : éteindre la nuit un certain nombre de chemins.** Des économies en perspective et une bonne action pour la biodiversité. Devenons une ville étoilée mais attention il faudra revoir le concours des illuminations de Noël qui constitue un point négatif pour l'obtention du label "ville étoilée".

• **pour améliorer la biodiversité :**

- **limiter l'imperméabilisation des sols** : les collines perdent leurs arbres au profit d'ensembles immobiliers, les immeubles autour se fissurent (Les Comtes de Provence). Des permis de construire pour d'autres immeubles sont en cours d'instruction... **Nous souhaiterions voir des réhabilitations de bâtiments comme le Mas Cambaggio.** Les directives demandent de construire la ville sur la ville, il faut donc mettre l'accent sur les réhabilitations.

- **créer un environnement favorable aux oiseaux** afin de les voir revenir en s'associant avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)

- **sensibiliser la population sur les plantes mellifères à planter, à semer,** non pas par des plaquettes, des flyers qui coûtent chers et créent des déchets mais par des réunions d'information.

Pour toutes ces propositions, nous avons été qualifiés de "donneurs de leçons", nos interventions sont toujours pointées de manière négative !

Dans un registre autre que la transition écologique,

• **pour améliorer la démocratie :**

- **Faire des réunions publiques d'information sur les grands projets**

(M. Laty est adjoint aux grands projets, poste créé avec ce 5^e mandat de Gérald Lombardo). La démocratie participative doit être la base de l'action municipale. Les habitants devraient être consultés sur les décisions majeures de la vie communale. En 2021, d'importants projets structurants se profilaient : crèche, écoles, cœur de village. Dans l'année 2021, il n'y a eu aucune réunion publique, ni de réunions d'élus sur ces sujets.

- Prendre exemple sur Valbonne qui a **créé une application mobile** afin de faire passer des informations importantes de la commune vers les habitants mais aussi de les consulter régulièrement sur des sujets majeurs pour la vie

de la commune. Ce mode de consultation s'inscrit dans une vision de la ville numérique afin que le numérique soit au service des citoyens et favorise les échanges.

•La fête de la musique

Nous avons communiqué le nom de plusieurs groupes de musiciens de notre commune.

•Lieu d'accueil pour ados

Le fait de siéger au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a permis de faire prendre conscience que l'action sociale ne devait pas être dirigée exclusivement vers les personnes âgées. L'Action Sociale doit concerner toutes les tranches d'âge de la population. Les ados étaient notamment une catégorie qu'il convenait d'aider en leur attribuant un local afin qu'ils puissent se réunir et faire des activités ensemble.

Merci beaucoup d'avoir lu la totalité de cet article !

Vous pouvez nous faire part de vos remarques et nous vous invitons à venir écouter les séances de conseil municipal. La prochaine est prévue en septembre.

Passez un bel été !

Bien cordialement,

Vos 4 élus du groupe J'Aime Le Rouret : Lionel Debeire, Sylvie Boinnard Berna, Sandra Balzan et Danièle Fécourt

